



SECURITE & QUALITE DU SERVICE FERROVIAIRE

DIRECTION SECURITE SYSTEME ET PROJETS

20 rue de Rome

75008 PARIS

TÉL. : +33 (0)1 53 42 90 92 - FAX : +33 (0)1 53 42 90 25

LE DIRECTEUR

Monsieur Claude AZAM

Directeur

**Bureau Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestre**

Tour Voltaire

92055 LA DEFENSE

Paris, le 2 décembre 2014

Réf : 2014/123/DSSP/CCR

Objet : Déraillement en ligne d'un bogie du TER n° 17929
survenu le 26 juin 2013 à Lyon, dans le Rhône

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez transmis le 30 octobre dernier le rapport d'enquête technique concernant le déraillement en ligne d'un bogie du TER n° 17929, survenu le 26 juin 2013 à Lyon, dans le Rhône.

La SNCF est favorable à faire évoluer les dispositions de maintenance comme envisagé par le BEA-TT. Les recommandations R1, R2 et R3 sont d'ailleurs déjà déclinées, et nos représentants sont intervenus auprès des instances décisionnaires correspondant à ces recommandations.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, les suites que la SNCF a apportées aux recommandations.

La direction Sécurité Système Projet se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques REGIS

Annexe

Recommandation R1 (SNCF)

Inclure dans les processus d'attribution des charges de réparation des essieux et de suivi de la qualité des ateliers, la vérification systématique que le processus de peinturage des essieux est maîtrisé de façon pérenne dès lors que des essieux de type 984 sont concernés.

- La procédure tracée reprenant la gestion de l'attribution des charges Industrielles est en cours de réécriture. Elle reprendra, le point particulier des essieux 984 dans le chapitre régulation PRM – paragraphe régulation essieux / bogies - Cas particuliers.
- Pour l'immédiat, la SNCF (Direction du Matériel) affectera les travaux concernant les essieux 984 aux établissements qui produisent régulièrement ces essieux. Dans les unités opérationnelles concernées, des actions seront reprises dans leur plan d'actions sécurité à mettre en œuvre en 2015 afin de s'assurer de la bonne application de la procédure relative à l'organisation générale de la maintenance des essieux du matériel roulant (réf. MA10114), et plus particulièrement, vis à vis de la compétence des opérateurs utilisant la fiche technique TR1 016 pour une application juste des critères de conformité "peinture".

Recommandation R2 (SNCF)

Finaliser la rédaction de la version B de la fiche technique TR1 018 relative à l'élimination des défauts des essieux et la mettre en vigueur en veillant, par tout dispositif d'accompagnement approprié, à ce que ses prescriptions soient pleinement comprises et appliquées par tous les agents chargés de les mettre en œuvre.

Diffuser le module de Formation au ragréage (MAORRAG) à la totalité des agents des centres réparateurs affectés à cette tâche, y compris aux agents déjà en poste.

- La fiche TR1 018 est finalisée et elle est applicable à ce jour. Un bouclage est en cours pour s'assurer de la mise en œuvre effective du plan de formation relatif à la fiche TR1 018 pour l'ensemble des opérateurs concernés.

Recommandation 3 (SNCF)

Identifier les essieux de type 984 traités par le centre réparateur de Montigny au cours de l'année 2012 les déposer et faire procéder à leur révision.

Prendre attachement des anomalies constatées et en tirer les conséquences.

- La vérification est en cours. La terminaison est prévue pour fin 2014. Les mesures correctives ou autres nécessaires seront apportées.